



Est-il progressif de maintenir des frais de scolarité peu élevés pour l'éducation postsecondaire?

Paul Makdissi

Depuis plus de 100 jours, les étudiants du Québec manifestent contre une hausse des frais de scolarité universitaire imposée par le gouvernement libéral. Ce dossier est complexe et chaque partie avance des arguments afin de justifier sa position. L'objectif de notre projet de recherche était de répondre à une seule question relative à ce dossier : est-ce que le maintien de frais de scolarité à un niveau faible est régressif, c'est-à-dire, est-ce que ceci augmente les inégalités au Québec. Certains partisans de la hausse des frais de scolarité prétendent que le

maintien de frais de scolarité à un faible niveau bénéficie essentiellement aux familles riches puisque les jeunes qui sont à l'université seraient, selon eux, essentiellement issus de ces familles.

Cet argument fut apporté il y a quelques années dans le débat public par Lacroix et Trahan dans un rapport sur les droits de scolarité universitaire au Québec¹ et par Montmarquette, Facal et Lachapelle dans le rapport du groupe de travail sur la tarification des services publics². À la lecture de ces deux documents, ►

1 Lacroix, R. et M. Trahan (2007), Le Québec et les droits de scolarité universitaire. *CIRANO Rapport Bourgogne* 2007RB-01

2 Montmarquette, C., J. Facal et L. Lachapelle (2008), Mieux tarifier pour mieux vivre ensemble, *Rapport du groupe de travail sur la tarification des services publics*, Gouvernement du Québec.



« L'augmentation des frais de scolarité augmentera les inégalités au Québec. »

on réalise rapidement que leur argument repose sur un modèle théorique proposé par Mousally-Sergieh et Vaillancourt³. Ce modèle théorique consiste en une société de deux familles : une pauvre et une riche. La famille pauvre n'envoie pas ses enfants à l'université et la famille riche envoie les siens à l'université. Les deux familles paient des taxes et impôts. Les auteurs montrent que dans le cadre de ce modèle, la politique de financement public des frais de scolarité universitaire équivaut à taxer la famille pauvre pour donner plus de ressources à la famille riche. Dans ce contexte, une augmentation des frais de scolarité aurait l'effet d'un Robin des Bois, elle réduirait les inégalités.

Bien que l'argument Robin des Bois des partisans de la hausse des frais de scolarité universitaire soit d'une logique infaillible dans le cadre de ce modèle théorique, il convient tout de même de vérifier si l'argument tient le coup dans la réalité québécoise, qui est un peu plus complexe. C'est l'objectif que nous nous sommes fixé dans ce projet de recherche. L'existence de données statistiques sur les revenus des familles et la fréquentation scolaire nous permet d'effectuer cette vérification. À l'aide des données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de Statistique Canada, nous arrivons à démontrer qu'une augmentation des frais de scolarité universitaire augmentera les inégalités au Québec. Ceci contredit l'argument Robin des Bois avancé par les partisans de la hausse des frais de scolarité.

Dans l'article nous montrons mathématiquement qu'il est relativement simple de vérifier si une politique consistant à hausser les frais de scolarité universitaire est régressive (augmente les inégalités) ou progressive (diminue les inégalités). Le test consiste à tracer deux courbes et de vérifier si celles-ci se croisent. Afin de tracer ces deux courbes, il convient de classer les observations statistiques selon le rang qu'occupe la famille dans la distribution des revenus. Ce rang prend une valeur entre 0 et 1. La famille au rang 0,1 correspond

au dixième rang centile de la distribution du revenu, celle au rang 0,15 au quinzième rang centile, etc. La première courbe, la courbe de Lorenz, nous indique, pour chaque rang de revenu, la proportion du revenu total de la société détenue par les familles ayant un rang inférieur ou égal à ce rang. Par exemple, si au rang 0,1 la courbe de Lorenz prend une valeur de 0,025, ceci signifierait que les 10 % les plus pauvres de la population détiennent 2,5 % du total des revenus. La deuxième courbe, la courbe de concentration du nombre d'étudiants, nous indique, pour chaque rang de revenu, quelle est la proportion du nombre total d'étudiants universitaires qui sont membres de familles ayant un rang inférieur ou égal à ce rang. Par exemple, si au rang 0,1, la courbe de concentration du nombre d'étudiants prend une valeur de 0,05, ceci signifie que 5 % des étudiants sont issus des 10 % des familles les plus pauvres.

Nous démontrons dans l'article que si la courbe de Lorenz et la courbe de concentration du nombre d'étudiants ne se croisent pas, il est alors possible d'identifier de façon non équivoque l'impact distributif de ces deux politiques. Si la courbe de Lorenz est située en tout point en dessous de la courbe de concentration du nombre d'étudiants, alors une augmentation des frais de scolarité fera augmenter les inégalités et une diminution des frais de scolarité fera diminuer les inégalités. Nous montrons aussi que ce résultat demeure valide pour tous les indices d'inégalité existants et tous les indices d'inégalité que quelqu'un pourrait potentiellement construire. L'intuition du résultat est relativement simple. Lorsqu'on analyse l'ensemble du système fiscal, l'incidence de toutes les taxes et tous les impôts est proportionnelle au revenu total d'une famille⁴. Si la courbe de Lorenz est située en dessous de la courbe de concentration du nombre d'étudiants, ceci signifie que la proportion totale des taxes et impôts payés par les riches pour financer le système universitaire excède la proportion du bénéfice total

⁴ Voir Vermaeten, F., W.I. Gillespie et A. Vermaeten (1994), Tax incidence in Canada, *Canadian Tax Journal*, 42, 384-416.

Monde d'idées - Est-il progressif de maintenir des frais de scolarité peu élevés pour l'éducation postsecondaire?

qu'ils en tirent en termes de frais de scolarité moins élevés. Les riches se retrouvent donc à payer la scolarité de leurs enfants et une partie de la scolarité des enfants issus de milieux plus modestes. Une diminution des frais de scolarité dans ce contexte signifie qu'on prend un peu plus d'argent aux familles riches pour en redonner encore un peu plus aux familles plus pauvres. La réduction des frais de scolarité a un effet de Robin des Bois. Elle réduit les inégalités.

À l'aide des données statistiques de l'EDTR, nous avons donc construit ces deux courbes pour l'ensemble du Canada et pour le Québec seul. La Figure 1 présente ces deux courbes pour l'ensemble du Canada. Les deux

courbes se croisent. Ceci signifie qu'il est impossible de tirer une conclusion non équivoque sur l'impact distributif d'une hausse des frais de scolarité sur l'ensemble du Canada. Pour certains indices d'inégalité, cette politique sera régressive alors que pour d'autres indices, la politique sera progressive. Étant donné qu'à de faibles rangs centiles, la courbe de concentration du nombre d'étudiants est tout de même au-dessus de la courbe de Lorenz, on peut déduire que les analystes avec une forte aversion à l'inégalité seront ceux qui considéreront cette politique comme régressive⁵.

La Figure 2 présente les deux mêmes courbes pour le Québec pris isolément. Les deux courbes ne se croisant ►

Figure 1
Impact d'une hausse des frais de scolarité au Canada

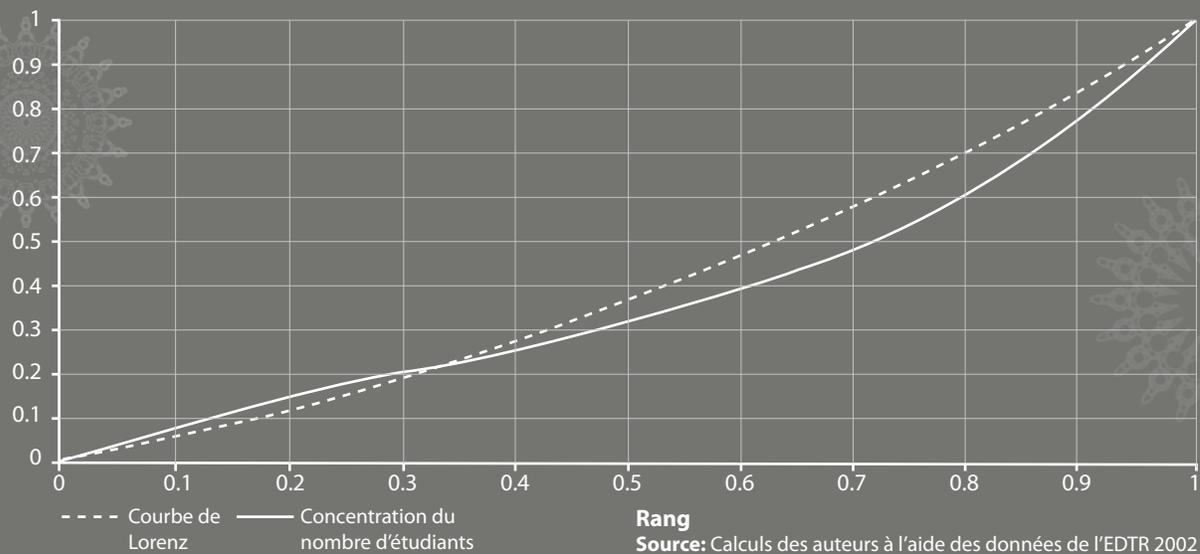
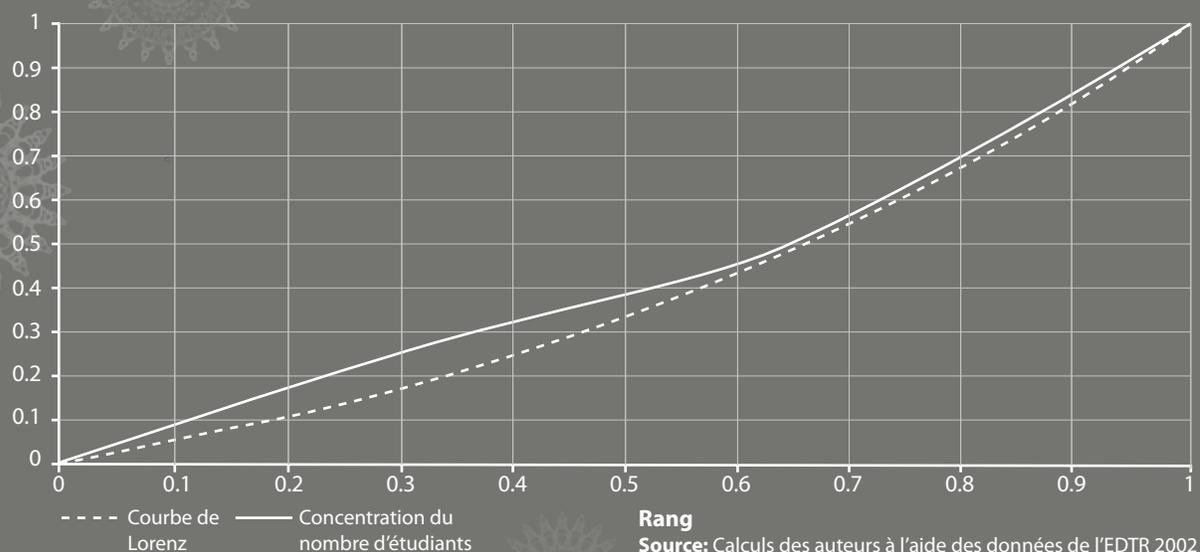
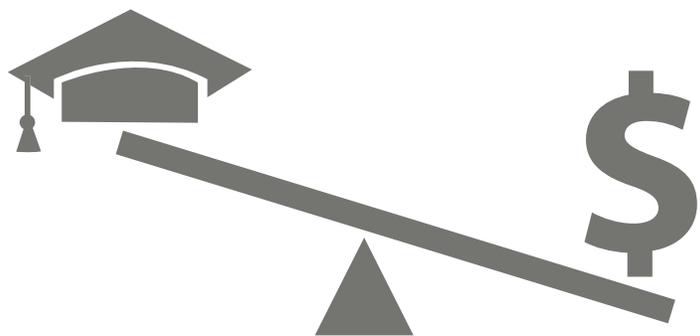


Figure 2
Impact d'une hausse des frais de scolarité au Québec



⁵ Voir Makdissi, P. et S. Mussard (2008), Analyzing the impact of indirect tax reforms on rank-dependant social welfare functions: a positional dominance approach, *Social Choice and Welfare*, 30, 385-399.



« [...] la politique de réduction des frais de scolarité préconisée par la CLASSE, l'association étudiante la plus militante, permettrait de réduire les inégalités de façon non équivoque. »

plus, il est maintenant possible de tirer une conclusion non équivoque. L'augmentation des frais de scolarité augmentera les inégalités au Québec. Ce résultat est valide pour tout indice d'inégalité. Il est impossible de trouver un indice d'inégalité qui renverse cette conclusion. L'argument basé sur le modèle théorique d'une société à deux n'est donc pas valide pour le Québec. Plus encore, la politique de réduction des frais de scolarité préconisée par la CLASSE, l'association étudiante la plus militante, permettrait de réduire les inégalités de façon non équivoque.

Pourquoi le résultat pour le Québec est-il non équivoque alors que celui du Canada ne l'est pas. Probablement parce que le Québec part d'une position de départ avec des frais de scolarité plus faibles. Ceci incite plus d'étudiants de familles modestes à s'inscrire à l'université et ainsi, ils peuvent bénéficier de la politique de financement public des frais de scolarité. L'idée est liée à ce que Lanjouw et Ravallion, deux économistes de la Banque Mondiale, identifient comme étant la dynamique de l'utilisation des programmes publics⁶. Leur idée est simple à comprendre. Imaginons que le coût d'un étudiant universitaire soit de 20 000 \$ par an. Il est clair qu'à ce prix, peu d'étudiants seront issus de familles modestes en absence d'intervention publique. Si un gouvernement décide, dans une première étape

de subventionner l'inscription à l'université en finançant 1 000 \$ sur les 20 000 \$. Il est fort probable qu'aucun étudiant issu de famille modeste ne puisse payer le montant résiduel de 19 000 \$. Seuls les étudiants riches bénéficieront alors de la subvention gouvernementale. Si cette politique est financée par les taxes et impôts payés par toutes les familles, il est clair que la politique de subventions est alors régressive. On pourrait alors penser, à tort, que l'élimination totale de la subvention soit alors une politique progressive. C'est justement sur ce point que Lanjouw et Ravallion mettent les analystes en garde. Ils présentent l'argument que si on bouge de façon substantielle dans l'autre direction, il est possible de renverser le résultat. La situation extrême est simple à comprendre. Imaginons maintenant que le gouvernement décide de payer 19 900 \$ de la facture. L'étudiant n'a qu'à déboursier 100 \$ pour s'inscrire. On aura à ce moment-là plus d'étudiants issus de milieux modestes. À ce moment, la politique de subvention des frais de scolarité aurait plus de chance d'être considérée comme progressive. C'est fort probablement ce qui distingue le Québec du reste du Canada et de l'Amérique du Nord : un point de départ plus équitable! ■

⁶ Lanjouw, P. et R. Ravallion (1999), Benefit incidence, public spending reforms, and the timing of program capture, *World Bank Economic Review*, 13, 257-273.



Paul Makdissi est professeur titulaire de science économique à l'Université d'Ottawa depuis 2007. Auparavant, il a occupé des postes à l'Université de Sherbrooke et à la Vrije Universiteit Amsterdam. Ses champs principaux de recherche sont la distribution du revenu et la politique fiscale. Il a publié plus de 40 articles dans des revues arbitrées telles que *l'International Economic Review*, *Social Choice and Welfare*, le *Journal of Development Economics* et le *Journal of Public Economic Theory*. Vous pouvez rejoindre Paul Makdissi à l'adresse courriel : paul.makdissi@uottawa.ca.